

Nantes, le 21 mars 2019

Session Régionale

## La Région des Pays de la Loire candidate au transfert de compétence pour la gestion et la protection de ses eaux

A l'occasion de la session du Conseil régional des 21 et 22 mars, l'Assemblée régionale a voté en faveur de la candidature de la Région des Pays de la Loire à l'attribution de missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des eaux et des milieux aquatiques. Première étape de la prise de cette nouvelle compétence, cette démarche est une illustration supplémentaire de la mobilisation de la Région qui s'engage activement depuis 2017 en déployant des actions concrètes pour préserver et améliorer la qualité des eaux ligériennes fortement dégradées.

*« Une bonne qualité de l'eau est essentielle pour des raisons environnementales et de santé publique, mais aussi pour le développement économique durable de la région. Consciente qu'une ressource en quantité et qualité suffisante est un véritable enjeu pour son développement d'ici 2050, la Région des Pays de la Loire a inscrit la reconquête de la qualité de l'eau dans sa Feuille de route pour la transition écologique et a défendu un effort financier exceptionnel de l'Etat au titre du contrat d'avenir qui vient d'être signé par le Premier ministre. »* soutient Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

### Des actions déjà engagées par la Région

Au regard de la situation dégradée de la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur son territoire, (11% seulement aujourd'hui) la Région des Pays de la Loire agit :

- **Le développement des Contrats régionaux de bassins versants (CRBV)** : plus de 90% du territoire régional est couvert par cet outil de financement des actions des acteurs territoriaux de la gestion de l'eau sur les cours d'eau, les haies, les zones humides, la réduction des pollutions, la lutte contre l'érosion, ...
- **Le pilotage du projet REVERS'EAU** (programme LIFE intégré) avec 16 autres acteurs (pour un budget de 20 M€) dont l'objectif est de lever les freins à l'amélioration des eaux, et qui vient d'être déposé auprès de la Commission européenne le 14 mars dernier.
- **L'organisation de la première Conférence ligérienne des acteurs de l'eau le 29 mai 2018** ; près de 300 acteurs rassemblés pour débattre et construire une action coordonnée.
- **La signature d'une convention avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne** pour rendre plus efficaces les financements régionaux.
- **Le soutien des mesures agri environnementales et climatiques sur l'eau (MAEC)** et la conversion à l'agriculture biologique. 20 territoires à enjeu pour l'eau sont aujourd'hui aidés pour accompagner les agriculteurs afin de réduire les nitrates et pesticides, et fin 2018, 3200 agriculteurs BIO auront été soutenus.
- **La réalisation des travaux pour la restauration de la Loire, avec un programme ambitieux** de plus de 60 M€ dans le cadre de la stratégie pour la Loire 2035.

**Aujourd’hui, la Région souhaite franchir une nouvelle étape en prenant la responsabilité des missions d’animation et de concertation dans le domaine de l’eau, selon les dispositions prévues par la loi NOTRe.**

*« La qualité de l’eau est l’affaire de tous et c’est par une réflexion et une action globale et partagée de l’ensemble des acteurs, collectivités, agriculteurs, entreprises et usagers, qu’une solution pourra être trouvée. Cette nouvelle compétence régionale sera un levier pour conforter et amplifier l’action de la Région qui souhaite s’affirmer comme un acteur privilégié de la mise en œuvre du schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux. »* précise Laurent Gérard, Conseiller régional délégué à l’environnement, la transition énergétique, la croissance verte et le logement.

### **Une prise de compétence motivée**

**Pour assurer ses nouvelles attributions, la Région amplifiera son action d’animation vers les acteurs de l’eau**, aujourd’hui prérogatives de l’Etat, en particulier vers les EPCI (Etablissements publics de coopération internationale), les syndicats de bassin et les Schémas d’aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Plusieurs propositions vont être étudiées dans les semaines à venir en étroite concertation avec tous les acteurs en charge de la gestion de l’eau en lien avec les spécificités régionales et les démarches engagées en région.

**CONTACT PRESSE** - Sophie Ferger - [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97